

000081



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221129-81_2022-DE

OBJET :

Cession à Monsieur
Vincent Philippe Guy
GREFFE, de la parcelle de
terrain cadastrée section
AB N° 308 supportant
l'immeuble sis à
ESCAUTPONT - N°1,
Rue des Sarts.

Date de la convocation
Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
29 Novembre 2022
publiée ou notifiée le
30 Novembre 2022
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 Novembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-deux Novembre à Dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI, 1^{er} Adjoint au Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, MM. Benjamin LECLERCQ.

Excusés : Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Monsieur Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents : M. Benamar TOUATI,

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Délibération faisant suite à un débat à huis-clos.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI donne lecture du cadre juridico-administratif et dresse l'historique.

Vu la Délibération n°86 du Conseil Municipal du 28 novembre 2020 ;

Vu la Délibération n°48 du Conseil Municipal du 11 juin 2021 ;

Vu la Délibération n°46 du Conseil Municipal du 30 juin 2022

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale en date du 17 mars 2022 émanant de la Direction Régionale des Finances des Hauts de France et du Département du Nord ;

Vu les articles 546 et 551 du Code Civil ;

Par délibération n° 86 en date du 28 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section AB n°227 sise à Escautpont, n°1 rue des Sarts d'une superficie d'environ 427 m² appartenant à la Commune afin que ladite parcelle revienne en pleine propriété aux héritiers de feu Madame Hélène Adeline ROUTARD, née DAIZE. La Valeur vénale a été évaluée par France Domaine à 22 000 €, Hors frais de Notaire.

Par Délibération n°48 en date du 11 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau prix de cession de la parcelle suscitée. En effet, le délai de validité de l'estimation valeur vénale annexée à la délibération du 28 novembre 2020 était expiré (18 mois), frappant celle-ci de toute nullité. La Valeur vénale a donc été évaluée à nouveau par France Domaine à 17 000 €.

Le 17 mars 2022, le constat de la présence d'un transformateur EDF sur la parcelle AB n°227, objet de la cession, a contraint à la réalisation d'une division parcellaire visant à restituer :

- 229 m² (AB308) attachés à la parcelle où est érigé l'immeuble (1, rue des sarts).*
- 203 m² (AB 309) de délaissé, restant propriété Communale où est implanté le transformateur EDF.*

En conséquence, France Domaine a de nouveau été sollicité afin d'estimer la valeur vénale de la parcelle AB 308, anciennement AB 227 pour partie : 11 500 € HT, avec une marge d'appréciation de ± 10 %.

Toutefois, Madame Hélène Adeline ROUTARD, née DAIZE, était également propriétaire d'un immeuble bâti (garage), érigé sur la parcelle AB 163, appartenant à la Commune, classé au PLUi (approuvé le 18 janvier 2021) en zone naturelle et forestière (sous-secteur Nrb).

Conformément au règlement du PLUi, ce classement en zone naturelle et forestière contraint la Commune à faire procéder à la démolition et au désamiantage de l'immeuble bâti (garage) suscité.

Par Délibération n°46 en date du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé :

- le montant de la cession de la parcelle cadastrée AB 308 pour un montant de 12 650 € HT*
- à la renonciation au droit de propriété de l'immeuble bâti sis n°1 rue des Sarts, pouvant appartenir aux héritiers de feu de Madame Hélène ROUTARD, née DAIZE.*

Après toutes ces démarches réglementaires, les héritières de feu Madame Hélène Adeline ROUTARD, née DAIZE peuvent enfin jouir en pleine propriété des fruits de sa succession immobilière et procéder comme elles l'avaient envisagée à la cession de ce bien à Monsieur Vincent Philippe Guy GREFFE. Pour des raisons de réduction des délais, les héritières

000081

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221129-81_2022-DE la

demandent au Conseil Municipal de bien
parcelle AB 308 à Monsieur Vincent Philippe Guy GREFFE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, est donc appelé à

- Approuver la cession à Monsieur Vincent Philippe Guy GREFFE de la parcelle AB n°308 pour un montant de 12 650€ HT
- Autoriser Madame le Maire à signer tous actes notariés permettant la concrétisation de cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI A L'EXPOSE DE MONSIEUR RAPHAËL KRUSZYNSKI,

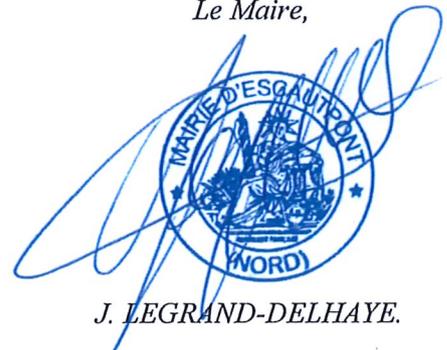
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et/ou les actes juridico-administratifs auprès de l'étude SCP PANTOU et CARRION.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LEGRAND-DELHAYE.